

Société Titulaire d'un Office Notarial

COLETTE

CATHERINE

et

HATTABE-DUDOIGNON

OGIER-LAGOUANELLE

Successeur de Me Jean RANSON

Successeur de Me Noëlle GRIFFON-RANSON

NOTAIRES ASSOCIES

Dossier suivi par
Catherine OGIER
VENTE GM-METAL A DECONS
8363/CO/

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître Noëlle GRIFFON-RANSON Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Colette HATTABE-DUDOIGNON et Catherine OGIER-LAGOUANELLE, Notaires associés", titulaire d'un Office Notarial ayant son siège à MARENNES (Charente-Maritime), 13, rue Le Terme, certifie et atteste avoir reçu le 27 décembre 2012 la vente,

Par :

La Société dénommée **GM-METAL**, société par actions simplifiée au capital de 375000 EUR, dont le siège est à LE VIGEANT (86150), identifiée au SIREN sous le numéro 348788738 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de POITIERS.

Au profit de :

La Société dénommée **ETABLISSEMENTS DECONS**, société par actions simplifiée au capital de 3000000 EUR, dont le siège est à LE PIAN-MEDOC (33290), 1701 Route de Soulac, identifiée au SIREN sous le numéro 402713119 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

DESIGNATION

A LE VIGEANT (VIENNE) 86150 Bramme Faim,
Un ensemble immobilier à usage industriel, comprenant :
Bâtiment C1 : hangar industriel,
Bâtiment C2 : six bureaux, une chaufferie, un réfectoire, wc,
Bâtiment C3 : hangar industriel, réfectoire, vestiaires, wc, douches,
Bâtiment C4 : hangar industriel,
Bâtiment C5 : hangar industriel,
Bâtiment C6 : hall, quatre bureaux, deux blocs sanitaires dont un avec douche, une salle de réunion,
Bâtiment C7 : hangar industriel,
Bâtiment C8 : hangar industriel.
Parking
Figurant au cadastre savoir :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	E	635	Bramme Faim	05 ha 77 a 65 ca
	E	684	Bramme Faim	00 ha 04 a 72 ca

Total surface : 05 ha 82 a 37 ca

Le plan cadastral de l'immeuble objet des présentes demeurera annexé aux présentes après mention.

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** vendu à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour, par la prise de possession réelle, le **BIEN** vendu étant entièrement libre de location ou occupation.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

**FAIT A MARENNES (Charente-Maritime) ,
LE 27 décembre 2012**

